

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **jeudi 18 février 2016** à compter de **8 h**, procédant suivant convocation du maire, monsieur Donat Serres.

À laquelle sont présents :

Monsieur Donat Serres, maire  
Monsieur Allen Scott, conseiller  
Monsieur Christian Caron, conseiller  
Monsieur Laurent Blais, conseiller  
Monsieur Pierre Vocino, conseiller  
Monsieur Yves Sénécal, conseiller  
Madame Eve Barrette-Marchand, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présents :

Maître Danielle Simard, greffière  
Monsieur Jean Bergeron, directeur général

Sont absentes :

Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère  
Madame Suzanne Perron, conseillère

### ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'une personne responsable en vertu de l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales*.
2. Demande de nomination du ministre de la Justice - Percepteur des amendes.
3. Octroi d'un contrat pour le service d'impression des documents de la Ville.
4. Autorisation de signature - Demande de financement auprès de Patrimoine Canada pour les Fêtes du 350<sup>e</sup> de la Ville de La Prairie.
5. Avis de motion 2016-03 - Règlement décrétant une dépense de 8 164 000 \$ et un emprunt de 5 764 000 \$ pour l'exécution des travaux d'agrandissement et de réfection du Complexe Saint-Laurent ainsi que le paiement des honoraires professionnels s'y rapportant.
6. Adoption du projet de règlement numéro 1250-29 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:
  - modifier les limites de la zone C-330 et créer les zones P-330-1 et H-330-2 en y édictant les usages et normes;
  - agrandir la zone P-328 à même les zones H-329 et C-330;
  - modifier la grille des usages et normes de la zone P-328;

- abolir la zone H-329 et la grille des usages et normes s'y rattachant;
  - modifier des dispositions particulières applicables à certaines zones résidentielles;
  - remplacer l'article 1260.19 relatif à des dispositions particulières applicables aux zones P-319, P-319-1, H-320, H-321, H-321-1, H-322, H-322-1, H-323, H-324, H-325, H-326, H-326-1, H-327, P-328, C-330, P-330-1 et H-330-2;
  - modifier l'article 1260.25 relatif aux matériaux de revêtement extérieur autorisés pour les zones H-320, H-322, H-323, H-324, H-326, H-326-1, H-327, et H-330-2.
7. Période d'intervention des membres du conseil.
  8. Période de questions.
  9. Levée de la séance.

**2016-02-049**

**DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE EN VERTU DE L'ARTICLE 35 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES**

**ATTENDU** l'application de l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1) qui demande aux villes de désigner une personne responsable afin de régler certaines mésententes concernant les clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainage et découvert;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott  
**APPUYÉ DE** : monsieur Pierre Vocino  
 et résolu unanimement :

**DE DÉSIGNER** monsieur Guy Brossard, chef inspecteur au Service de l'urbanisme, à titre de personne responsable en vertu de l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales* pour le règlement des mésententes entre propriétaires de terrains situés en zone agricole ou exerçant une activité agricole ou forestière.

**ADOPTÉE**

**2016-02-050**

**DEMANDE DE NOMINATION DU MINISTRE DE LA JUSTICE - PERCEPTEUR DES AMENDES**

**ATTENDU** que madame Christiane Fillion occupe le poste d'agent cour municipale depuis le 2 février dernier;

**ATTENDU** que dans le cadre de ses fonctions, madame Fillion devra agir à titre de percepteur des amendes;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Yves Senécal  
**APPUYÉ DE :** monsieur Laurent Blais  
et résolu unanimement :

**DE DEMANDER** au ministre de la Justice de nommer madame Christiane Fillion percepteur des amendes aux fins de l'exécution des jugements rendus par la cour municipale de la Ville de La Prairie.

**ADOPTÉE**

**2016-02-051**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE SERVICE D'IMPRESSION DES DOCUMENTS DE LA VILLE**

**ATTENDU** que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour l'impression de son bulletin municipal et de la programmation des activités de loisirs pour l'année 2016 avec possibilité de reconduction pour l'année 2017;

**ATTENDU** que trois entreprises ont été invitées à soumissionner;

**ATTENDU** que seule la soumission suivante a été reçue;

Soumissionnaire	Bulletin municipal - 2016				Programmation des activités de loisirs - 2016		
	20 p.	24 p.	28 p.	32 p.	12 p.	16 p.	20 p.
Imprimerie F.L. Chicoiné	5422.22 \$	6059.53 \$	6880.10 \$	6923.79 \$	4087.36 \$	4505.87 \$	5870.62 \$

\* Les prix indiqués incluent les taxes.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Eve Barrette-Marchand  
**APPUYÉ DE :** monsieur Christian Caron  
et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour l'impression du bulletin municipal et de la programmation des activités de loisirs pour l'année 2016, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Imprimerie F.L. Chicoiné, aux prix unitaires soumissionnés. Ce contrat est accordé aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro CO-16-200 et à la soumission retenue.

La valeur annuelle totale estimée de ce contrat pour l'année 2016, en tenant compte du format des documents et tirages antérieurs, est d'environ 41 000 \$, taxes incluses.

**D'AUTORISER** le directeur général à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

La Ville se réserve le droit de prolonger le contrat en 2017 aux conditions prévues au document d'appel d'offres.

Plus particulièrement, en cas de reconduction, le prix unitaire sera réévalué pour l'année 2017, selon les modalités prévues au document d'appel d'offres (IPC).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**QUE** les sommes nécessaires au paiement de ce contrat pour l'année 2017 soient réservées à même le budget de l'année visée.

**ADOPTÉE**

**2016-02-052**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE PATRIMOINE CANADA POUR LES FÊTES DU 350<sup>E</sup> DE LA VILLE DE LA PRAIRIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Laurent Blais  
**APPUYÉ DE** : monsieur Yves Senécal  
et résolu unanimement :

**DE NOMMER** la coordonnatrice des fêtes du 350<sup>e</sup> de la Ville de La Prairie, madame Marie-Josée Latulippe, à titre de personne responsable auprès de Patrimoine Canada pour le dossier de demande de financement / commémorations communautaires / développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine.

**D'AUTORISER** madame Latulippe, à signer pour et au nom de la Ville, tout document relatif à des demandes de financement auprès de Patrimoine Canada dans le cadre des fêtes du 350<sup>e</sup> de la Ville de La Prairie.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION 2016-03**

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 8 164 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 5 764 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉFECTION DU COMPLEXE SAINT-LAURENT AINSI QUE LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS S'Y RAPPORANT**

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Vocino qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement décrétant une dépense de 8 164 000 \$ et un emprunt de 5 764 000 \$ pour l'exécution des travaux d'agrandissement et de réfection du Complexe Saint-Laurent ainsi que le paiement des honoraires professionnels s'y rapportant.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

**2016-02-053**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-29**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Eve Barrette-Marchand  
**APPUYÉ DE** : monsieur Yves Senécal  
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le projet de règlement suivant:

## **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-29**

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO 1250 AFIN DE:

- modifier les limites de la zone C-330 et créer les zones P-330-1 et H-330-2 en y édictant les usages et normes;
- agrandir la zone P-328 à même les zones H-329 et C-330;
- modifier la grille des usages et normes de la zone P-328;
- abolir la zone H-329 et la grille des usages et normes s'y rattachant;
- modifier des dispositions particulières applicables à certaines zones résidentielles;
- remplacer l'article 1260.19 relatif à des dispositions particulières applicables aux zones P-319, P-319-1, H-320, H-321, H-321-1, H-322, H-322-1, H-323, H-324, H-325, H-326, H-326-1, H-327, P-328, C-330, P-330-1 et H-330-2;
- modifier l'article 1260.25 relatif aux matériaux de revêtement extérieur autorisés pour les zones H-320, H-322, H-323, H-324, H-326, H-326-1, H-327 et H-330-2.

**QUE** le conseil mandate la greffière pour fixer la date, le lieu et l'heure de l'assemblée publique de consultation.

**ADOPTÉE**

### **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**2016-02-054**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**À 8 h 08**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE** : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉE**

---

**M. Donat Serres, maire**

---

**Me Danielle Simard, greffière**